

REF: AT/DO.48/SDC /DEP.COR/C.A/007/2022

RELIZANE le, 26/04/2022

**Objet : Mise en demeure N° : 02**

**Objet du contrat :** Travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

A Mme, MOUSLI Kenza, Gérante de l'entreprise MOUSLI Kenza

Adresse : Ait soula chemimi 06022 Wilaya de Beja

Mail: mousken1987@gmail.com

- Vu le bon de commande N : 210530 du 21/12/2021
- Vu l'ordre de service N : 07/SDC du 21/12/2021
- Vu la mise en demeure N : 01 du 03/02/2022 publiée sur le portail Web d'Algérie télécom le 05/02/2022
- Vu l'invitation sous référence AT/DO.48/SDC/49/2022 envoyée par mail et par voie postale le 17 avril 2022.

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° : 131/2021 du 14/12/2021 ayant pour objet travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière notamment LOT : 02 (EPH Oued Rhiou et Polyclinique Oued Rhiou ), pour un délai d'exécution contractuel de quinze (15) jours calendaires , l'entreprise est invité pour lever des réserves constaté suite la réception provisoire du 27/03/2022 .

A cet effet je vous mets en demeure pour la deuxième fois avant la résiliation du contrat , pour prendre les dispositions nécessaires afin de remplir tous les engagements contractuels dans les délais impartis soit huit (08) jours à compter de la publication de la mise en demeure sur le portail Web d'Algérie télécom.

Faute de quoi Algérie télécom, se réserve le droit de passer à la résiliation du présent contrat

Le Directeur



Directeur Opérationnel  
Des Télécommunications de Relizane  
Mr BOUFEDJI Mohamed